



AVIS DE CONCERTATION RELATIVE AU PROJET DE LIAISON DE TRANSPORT PAR CÂBLE ENTRE FONTAINE ET SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

01 octobre au 01 décembre 2021

Le Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise fait connaître que, conformément à la délibération n°3 en date du 24 juin 2021, il sera procédé à une concertation au sujet du projet de liaison de transport par câble entre Fontaine et Saint-Martin-Le-Vinoux et de la mise en compatibilité du PLUi, concertation réglementaire au titre de l'article L103-2 - 1° du code de l'urbanisme.

Ce projet a pour objectifs, en cohérence avec les grandes orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé par le SMTC le 7 novembre 2019, de :

- Améliorer la desserte des polarités actuelles et futures du secteur nord-ouest en facilitant l'accessibilité de ces polarités en transports collectifs et en permettant de franchir les obstacles grâce à une liaison rapide et fiable,
- Mailler le réseau de transports collectifs pour le rendre plus attractif que l'usage de la voiture individuelle en reliant les lignes de tramway structurantes et en offrant des points d'échanges supplémentaires entre les différents modes de déplacement.

L'autorité responsable du projet est le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), dont le siège se situe Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble Cedex 01.

La concertation se déroulera : du 01 octobre 2021 à 9h00 au 01 décembre 2021 à 17h00, pour une durée de 2 mois, aux jours et heures d'ouverture au public des mairies de Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-Le-Vinoux, et du siège du SMMAG. Dans le contexte actuel lié à la crise sanitaire du COVID-19, les horaires d'ouverture des mairies et du SMMAG sont susceptibles d'évoluer.

Cette concertation a pour objectif de faire participer le public à l'élaboration du projet en lui permettant :

- d'accéder à des informations claires qui permettent la participation effective du public ;
- de disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;
- d'être informé de la manière dont il sera tenu compte des observations et propositions.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

Pour l'information du public :

- La mise à disposition du dossier de concertation consultable aux mairies de Fontaine, Sassenage, Grenoble, Saint-Martin-le-Vinoux et au siège du SMMAG, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que 7 jours/7 et 24h/24 sur la plateforme numérique dédiée : « www.mobilites-nordouest.fr » ;

- Une information sur la mise à disposition de ce dossier relayée sur le site internet du SMMAG et de la Métropole ;
- Un article dans le bulletin d'informations des communes concernées.

Pour l'expression du public :

- La mise à disposition de registres d'expression aux mairies de Fontaine, Sassenage, Grenoble, Saint-Martin-le-Vinoux et au siège du SMMAG, aux jours et horaires d'ouverture ;
- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (SMMAG, 3 rue Malakoff 38000 GRENOBLE) en précisant en objet : « Concertation sur le projet de transport par câble » ;
- La possibilité de déposer un avis ou des contributions sur la plateforme numérique participative accessible via « www.mobilites-nord-ouest.fr ».

Pour la participation du public :

- Un forum grand public avec présentation de l'avancement du projet et des enjeux de la concertation : le 06 octobre de 18h00 à 20h30 ;
- Trois ateliers : le 16 novembre de 18h30 à 20h30, le 18 novembre de 18h30 à 20h30 et le 25 novembre de 11h30 à 13h30 ;

L'ensemble des réunions sera organisé par voie dématérialisée ou en présentiel, selon l'évolution des conditions sanitaires. Les informations sur les modalités de participation et le liens de connexion ou salles de réunions seront disponibles sur le site (<http://www.mobilites-nord-ouest.fr>).

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera arrêté en comité syndical du SMMAG, conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme, et joint au dossier d'enquête publique.